

Tarif

Le coût de la formation 2024-2025 pour un parcours complet est 7 500 €.

Ce coût peut être pris en charge par :

- La Région Occitanie, si vous êtes en poursuite de scolarité ou inscrit à Pôle Emploi avant le début de la formation ;
- Votre employeur ;
- Un opérateur de compétences.

Pour les parcours en cursus partiel, le coût dépend du nombre de blocs de compétences à valider.

Indicateurs de résultats

	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023
Taux d'obtention du diplôme d'aide-soignant	95.35 %	98.5 %	94 %
Taux d'interruption	6.5 %	0 %	6.35 %
Taux de recommandation	100 %	97 %	85 %

Débouchés professionnels

Le métier que vous pourrez exercer :

- Aide-soignant dans les établissements de santé publics et privés, en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et en structures de soins à domicile.

Vous pourrez également évoluer vers les métiers de :

- Accompagnant éducatif et social
- Agent de régulation médicale
- Agent de service médico-social
- Ambulancier
- Assistant de soins en gérontologie
- Assistant de vie aux familles
- Auxiliaire de puériculture
- Infirmier

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les futurs élèves en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de formation.

Pour plus de renseignements :

Contact référent handicap : Christiane ENJALBERT, Coordonnatrice Pédagogique c.enjalbert@ch-rodez.fr

Contacts

- **Scolarité** : Katia BRABANT 05 65 55 17 51 k.brabant@ch-rodez.fr
- **Finances** : Laurence FALGUIERES 05 65 55 17 53 l.falguieres@ch-rodez.fr
- **Stages/Qualité** : Florence REGOURD 05 65 55 17 52 f.regourd@ch-rodez.fr

Rédaction	Approbation	Validation
Formatrices et secrétaires IFAS Date et visa : 23/01/2024 VERSION 5	Nom : Mireille CENSI Fonction : Adjointe à la Direction Date et visa : 23/01/2024 VERSION 5	Nom : Céline GAQUIERE Fonction : Directrice Date et visa : 23/01/2024 VERSION 5



FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Institut de Formation aux Métiers de la Santé de Rodez



La formation est organisée conformément au référentiel de formation défini dans l'arrêté du 10 juin 2021, *relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.*

La formation se déroule en **cursus complet** sur 11 mois, à raison de 35 heures par semaine. Elle prépare au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

La formation est également réalisable en **cursus partiel**, selon l'obtention préalable de certains diplômes qui permettent la dispense totale ou partielle de certains modules.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

Délai d'accès - Dates de la formation

L'entrée en formation est soumise à sélection.

Les inscriptions auront lieu du **mardi 2 avril 2024 au vendredi 7 juin 2024**.

Le dossier d'inscription sera à télécharger sur le site du **CH Rodez (rubrique (Professionnels / Etudiants))**.

Les épreuves orales auront lieu du **jeudi 13 juin 2024 au jeudi 20 juin 2024**.

Lieux de formation

Site de Rodez

Rue Copenhague

12027 RODEZ CEDEX 9

Antenne de Villefranche de Rouergue

Site de Rulhe

12200 Villefranche de Rouergue

Capacité d'accueil

Site de Rodez	Antenne de Villefranche de Rouergue PARCOURS ALLÉGÉ - ASSP
40 places	20 places

Durée de la formation

Pour un **parcours complet**, la durée totale est de 1540 heures :

- 770 heures d'enseignements théoriques
- 770 heures en milieu professionnel (stages)

Pour les **parcours partiels**, la durée varie selon le diplôme obtenu (cf. modalités de la formation).

Prérequis et modalités d'accès

L'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant définit les modalités d'organisation de la sélection.

La formation est accessible, **sans condition de diplôme**, par les voies suivantes :

- La formation initiale
- La formation professionnelle continue
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation. La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;
- Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination.

Objectifs généraux de la formation

Les objectifs de la formation sont le développement des compétences professionnelles attendues afin d'être capable de mettre en œuvre les trois missions de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Méthodes mobilisées

Les enseignements sont réalisés par trois formatrices (infirmières et cadre de santé) et par des professionnels de santé.

L'enseignement est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser dans des structures du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Compétences développées et modalités d'évaluation

L'obtention du diplôme d'Etat est subordonnée à la validation des 11 compétences.

Blocs de compétence	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Etude de situation <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation des compétences en milieu professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4 Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>	
	5 Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	<input checked="" type="checkbox"/> Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	<input checked="" type="checkbox"/> Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.		
Bloc 5 Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.	Module 9 Traitement des informations	<input checked="" type="checkbox"/> Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11 Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques.	Module 10 Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	

Modalités de la formation – Equivalence passerelle

	PARCOURS COMPLET	PARCOURS PARTIELS (liste non exhaustive)			
		ASSP	SAPAT	DEA	DEAES
Accompagnement Pédagogique Individualisé	35h	35h	35h	35h	35h
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h	7h	7h	7h	7h
Travaux personnels guidés	35h	35h	35h	35h	35h
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147h			147h	98h
Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque	21h			21h	14h
Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	77h	77h	77h	35h	77h
Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182h	182h	182h	168h	161h
Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35h	35h	35h		35h
Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70h			21h	
Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21h			21h	21h
Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35h		35h	21h	35h
Module 9 : Traitement des informations	35h		35h	14h	
Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70h		70h	49h	35h
STAGE période A : 5 semaines		OUI	OUI	OUI 3 semaines	OUI
STAGE période B : 5 semaines		OUI	OUI	OUI 3 semaines	OUI
STAGE période C : 5 semaines		OUI			
STAGE période D : 7 semaines		OUI		OUI	OUI

La participation de l'élève aux enseignements théoriques et aux stages est obligatoire.